



AVIS PUBLIC

OBJET :

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2015-05 DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (T.N.O.) RIVIÈRE-BONAVENTURE ET RUISSEAU-LEBLANC DE LA MRC DE BONAVENTURE

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (T.N.O.) RIVIÈRE-BONAVENTURE ET RUISSEAU-LEBLANC DE LA MRC DE BONAVENTURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil de la MRC de Bonaventure, suite à l'adoption, par la résolution numéro 2020-06-117 lors de la séance régulière du 17 juin 2020, du 1^{er} projet de Règlement numéro 2020-06 modifiant le Règlement de zonage des Territoires non organisés (T.N.O.) Rivière-Bonaventure et Ruisseau-Leblanc de la MRC de Bonaventure, tiendra une consultation publique entre le **mardi 23 juin et le mercredi 8 juillet 2020**, sur le site **WEB de la MRC de Bonaventure (mrcbonaventure.com)** et par courriel à l'adresse **info@mrcbonaventure.com** ce, en conformité de la Loi ;

QUE ce projet de Règlement a pour objet et conséquence de modifier le plan zonage et la Grille des spécifications des usages de manière à ajouter une nouvelle zone 26-L (zone à dominance Loisir extensif) et une nouvelle zone 27-L (zone à dominance Loisir extensif) et d'y autoriser différentes classes d'usages compatibles avec les activités portuaires et/ou de loisirs qui prédominent dans ces parties du territoire non organisé aquatique de la MRC de Bonaventure ;

QUE le plan de zonage, décrivant le territoire concerné par ce projet de Règlement, peut être consulté au bureau de la MRC de Bonaventure, aux heures ordinaires de bureau. Vous pouvez également le consulter sur le site internet à l'adresse suivante : mrcbonaventure.com, dans la section "Avis public" puis "Règlements" ;

QUE ce projet de Règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

QUE ce projet de Règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Bonaventure, aux heures ordinaires de bureau. Vous pouvez également le consulter sur le site internet à l'adresse suivante : mrcbonaventure.com, dans la section "Avis public" puis "Règlements".

Donné à New Carlisle, ce 22 juin 2020.



Anne-Marie Flowers
Directrice générale et secrétaire-trésorière